



La mobilisation dans les secteurs se poursuit et se diversifie. Dans le public, de multiples initiatives de visibilité de notre mobilisation ont eu lieu dans le secteur de la Culture (telle l'action à la pyramide du Louvre et dans les bibliothèques), à l'Éducation nationale, la Recherche, dans les collectivités territoriales, les crèches... La manifestation nationale du 16 janvier a été à la hauteur de celle du 9 janvier, qui a marqué après les fêtes la poursuite de l'engagement de tou-ttes et tous dans ce conflit reconductible interprofessionnel contre la retraite à points, inédit dans son ampleur et sa durée.

La retraite à points ruine le système de retraites des fonctionnaires fondé statutairement sur le code des pensions civiles et militaires. Il met à bas celui du privé, applicable aux contractuel-les de droit public, qui est fondé sur un socle CNAV de répartition solidaire. **Plus que jamais, nous exigeons son retrait pur et simple.**

Notre combat est fondamental, il engage la protection sociale retraites de l'ensemble des salarié-es public/privé de ce pays. Le 20 janvier le projet de loi devait être présenté devant le Conseil commun de la Fonction publique : nous l'avons boycotté, avec les organisations CGT, FO, FSU, CGC, et FA-FP. Le vendredi 24 janvier, le projet de loi retraites est présenté en conseil des ministres.

Franchissons toutes et tous ensemble un nouveau cran dans la grève et la mobilisation les 22, 23, et 24 janvier, en répondant à l'appel interprofessionnel du 15 janvier.

Dans ce cadre, Solidaires, avec les organisations CGT, FO, FSU, FA-FP ensemble majoritaires à la fonction publique, appelle :

- **Les agent-es de tous les secteurs de la fonction publique de l'État, de l'Hospitalier et du Territorial à venir déposer leurs outils de travail devant des lieux symboliques et dans tous les territoires le 22 janvier.**
- **À participer aux actions de grève diversifiées, telles les marches aux flambeaux, le 23 janvier au soir.**
- **À participer massivement à la grève et aux manifestations interprofessionnelles du 24 janvier.**

